

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.12.06/607

Exercice budgétaire 2018 –

Décision modificative n°2/2018 du Budget Principal

6^{ème} séance de l'année 2018

Mercredi 19 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 19 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 11 décembre 2018.

Présents : 26		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 3

Vice-Présidente:

Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à M. Georges DAUBIN

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Corinne PETRO
Procuration à Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Autre Conseillère Communautaire :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
Procuration à M. Denis BERNADOTTE

Excusés non représentés : 9

Vice-Présidents:

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Absents : 12

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT
M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA
M. Harry DURIMEL
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Jean-Charles SAGET
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Suzelle SEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales;
- VU l'instruction M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;

Considérant le rapport du Président;

Considérant l'avis de la commission Finances réunie le 14 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au **Budget Principal** en sections de fonctionnement et d'investissement:

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Affichage : 26/12/2018

Prélèvements :Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206607-DE

N° chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Prélèvement DM	Budgété après DM
Chap 011 Art 606122	Energie-Electricité ZAE Pointe-à-Pitre	65 268,00 €	-65 268,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 606123	Energie-Electricité ZAE BAIE-MAHAULT	206 887,00 €	-206 887,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152111	Entretien des terrains ZAEabymes	250 000,00 €	-250 000,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152112	Entretien terrains iZAE Pointe-à-Pointe	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6512113	Entretien terrains ZAC Baie-Mahault	108 000,00 €	-108 000,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152311	Voiries ZAE Abymes	17 558,00 €	-17 558,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152312	Voiries ZAE Pointe-à-Pitre	98 270,00 €	-98 270,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152313	Voiries ZAE Baie-Mahault	622 297,00 €	-622 297,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152321	RESEAUX ZAE ABYMES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152322	ZAE RESEAUX POINTE A PITRE	1 500,00 €	-1 500,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 6152323	ZAE RESEAUX BAIE-MAHAULT	5 800,00 €	-5 800,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 615581	Entretien autres ZAE Abymes	251 713,00 €	-251 713,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 615582	Entretien autres ZAE Pointe -à-Pitre	16 650,00 €	-16 650,00 €	0,00 €
Chap 011 Art 615583	Entretien autres ZAE Baie-Mahault	46 150,00 €	-46 150,00 €	0,00 €
Chap 67 Art 678	Autres charges exceptionnelles	1 920 239,63 €	-110 000,00 €	1 810 239,63 €
	TOTAL	3 610 332,63 €	-1 800 093,00 €	1 810 239,63 €

Inscription de recettes nouvelles :

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
CHAP 74 Art 7472	Participation Région	30 000,00 €	299 380,00 €	329 380,00 €
CHAP 74 Art 7474	Participation Département	42 253,00 €	10 000,00 €	52 253,00 €
				0,00 €
	TOTAL	72 253,00 €	309 380,00 €	381 633,00 €

Soit au total, **2 109 380 euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.**Affectation proposée :**

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 014 Art 7392111	Attribution de compensation Abymes	6 997 276,00 €	519 271,00 €	7 516 547,00 €
Chap 014 Art 7392112	Attribution de compensation Pointe à Pitre	4 677 712,00 €	181 688,00 €	4 859 400,00 €
Chap 014 Art 7392113	Attribution de compensation Baie Mahault	20 694 330,00 €	989 134,00 €	21 683 464,00 €
Chap 014 Art 739223	Fonds de péréquation de ressources intercommunales	400 000,00 €	110 000,00 €	510 000,00 €
				0,00 €
	TOTAL	32 769 318,00 €	1 800 093,00 €	34 569 411,00 €

N° chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 65 Art 65888	Autres charges diverses de gestion	1 165 000,00 €	239 380,00 €	1 404 380,00 €
Chap 011 Art 623821	Jou à Tradisyon	263 000,00 €	70 000,00 €	333 000,00 €
				0,00 €
	TOTAL	1 428 000,00 €	309 380,00 €	1 737 380,00 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est maintenu.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Affichage : 26/12/2018

1/ En section d'investissement :Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206607-DE**Prélèvements dépenses:**

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Prélèvement DM	Budgété après DM
OPE 007 Art 2135	REHABILITATION ET MODERNISATION CENTRE DES ART	5 413 344,12 €	-300 000,00 €	5 113 344,12 €
OPE 027 Art 2041412	CENTRE CULTUREL DU RAIZET	210 000,00 €	-50 000,00 €	160 000,00 €
OPE 074 Art 2041412	FRICHE INDUSTRIELLE BAIE MAHAULT	120 000,00 €	-100 000,00 €	20 000,00 €
OPE 075 Art 2041412	ROUTE ACCES CENTRE GERONTOLOGIQUE	150 000,00 €	-120 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL		5 893 344,12 €	-570 000,00 €	5 323 344,12 €

Soit au total, **570 000 euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations**Affectation proposée :**

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
CHAP 13 Art 1311	ETAT et ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
OPE 014 Art 2031	TRAM EXCELLENCE	165 303,09 €	15 000,00 €	180 303,09 €
OPE 020 Art 2135	ABYMES PERRIN QUARTIER NOUVEAU 2030	606 029,65 €	250 000,00 €	856 029,65 €
OPE 063 Art 2031	ZAE MORNE VERGAIN	50 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €
OPE 071 Art 2031	COTIAN	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
				0,00 €
TOTAL		871 332,74 €	570 000,00 €	1 441 332,74 €

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu.**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général, Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **26 DEC. 2018**

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le

26 DEC 2018

Président

JALTON

